

Image not found or type unknown



Clause antispéculative et mise en location

Par **JLG_92300**, le **01/06/2019** à **16:19**

bonjour,

Ayant acheter l'appartement HLM dont j'étais locataire, j'ai une clause de antispéculative et de mise en location.

Concernant la mise en location, je prévois de mettre en location cet appartement en meublé. mais je n'arrive pas a trouvé le plafond de loyer en meublé fixés par l'autorité administrative.

savez vous ou je peux trouver cette information.

cordialement

Jean Louis